



COMMUNE DE ROUGIERS

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 14 avril 2025

Présents : Patrice TONARELLI, Nathalie ROUX, Xavier HACHAIR, Laurent MARINO, Annie DUBOS, Baptiste GOUTAGNY, Sandrine GERVASONI, Bernard TURPIN, Raymonde LAUGIER, Noëlle VINCENT, Philippe CODOL

Excusés : Nelly URREA (Pouvoir donné à Nathalie ROUX), Fabien MACHERAS (Pouvoir donné à Baptiste GOUTAGNY), Laura MARTINEZ (Pouvoir donné à Valérie MARTINEZ), Nathalie RIVIERE (Pouvoir donné à Philippe CODOL), Christian REVEST (Pouvoir donné à Patrice TONARELLI)

Absents : Magali ZELLI, Frédéric FENECH, Valérie MARTINEZ

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Madame Nathalie ROUX est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu du Conseil municipal du 17 février 2025 appelle des remarques et sans observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Afin que chaque conseiller dispose des éléments d'information qui concernent la commune, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de la délibération n°4036 du 22 octobre 2020 complétée par la délibération n°4186 du 28 novembre 2022 concernant ses délégations :

1) non-exercice du droit de préemption pour des ventes de maisons :

- une située rue du Pays Haut pour un montant de 180 000 €
- une située Grand Rue pour un montant de 346 000 €

2) non-exercice du droit de préemption pour des ventes de terrains :

- un situé quartier Rabbette pour un montant de 42 752 €
- un situé quartier les Craux pour un montant de 9 248 €
- un situé quartier La Rousse pour un montant de 8 000 €

3) vente d'une table en inox pour un montant de 350,00 €

1 -Tarification de travaux pour particulier

Madame Nathalie Roux, 1ère adjointe, expose à l'assemblée que lors de travaux communaux, certains particuliers souhaitent réaliser des travaux d'aménagement (raccordement au réseau pluvial, mise en place de fourreaux en attente ...). Dans ce cadre-là, Madame Roux propose que ces travaux réalisés par la commune soient refacturés aux particuliers majorés de 10% pour les frais de gestion.

Où cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

- Frais de travaux pour particulier : selon devis des travaux + 10 %

2 - Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour la réhabilitation de la toiture de l'église Saint Sébastien

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence verte ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 ;

VU la délibération n° 2022-555 du Conseil de Communauté du 2 décembre 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours communautaires au profit des Communes-membres ;

CONSIDERANT que la Commune de Rougiers souhaite réhabiliter la toiture de l'église Saint Sébastien, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'en vertu de la règle du cofinancement, le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par la commune bénéficiaire du fonds de concours ;

CONSIDERANT le plan de financement correspondant ci-après :

Plan de financement de réhabilitation de la toiture de l'église Saint Sébastien			
DEPENSES H.T.		RECETTES	
Montant des travaux	238 034,00 €	Région Sud-PACA	50 000,00 €
		Département du Var	92 820,00 €
		CA Provence Verte	47 607,00 €
		Autofinancement	47 607,00 €
TOTAL	238 034,00 €	TOTAL	238 034,00 €

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement
- Décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte à hauteur de 47 607,00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

2 bis - Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour la réhabilitation du local de la Poste

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence verte ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 ;

VU la délibération n° 2022-555 du Conseil de Communauté du 2 décembre 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours communautaires au profit des Communes-membres ;

CONSIDERANT que la Commune de Rougiers souhaite réhabiliter le local de la Poste, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'en vertu de la règle du cofinancement, le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par la commune bénéficiaire du fonds de concours ;

CONSIDERANT le plan de financement correspondant ci-après :

Plan de financement de réhabilitation du local de la Poste			
DEPENSES H.T.		RECETTES	
Montant des travaux	48 575,00 €	CA Provence Verte	24 287,00 €
		Autofinancement	24 288,00 €
TOTAL	48 575,00 €	TOTAL	48 575,00 €

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement
- Décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte à hauteur de 24 287,00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

3 - Demande de subventions au Conseil Départemental – Programmation 2025

Madame Roux, 1ère adjointe, expose à l'assemblée que pour les projets suivants, il conviendrait de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Var :

- Réhabilitation de la toiture de l'église Saint Sébastien pour un montant HT de 238 034,00 €
- Réhabilitation de diverses voies communales pour un montant HT de 15 000,00 €

Où cet exposé l'Assemblée approuve les projets et décide à l'unanimité de solliciter auprès du Département la subvention la plus large possible.

4 - Demande de subvention à la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour la réhabilitation de la toiture de l'église Saint Sébastien

Madame Roux, 1ère adjointe, expose à l'assemblée que, compte tenu de son état actuel, des travaux de réhabilitation de la toiture de l'église Saint Sébastien seraient nécessaires.

Madame Roux expose à l'assemblée qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Le montant des travaux est estimé à 238 034,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- Région Sud (21%)	50 000,00 €
- Département du Var (39%)	92 820,00 €
- CA Provence Verte (20%)	47 607,00 €
- Autofinancement (20%)	47 607,00 €
TOTAL	238 034,00 €

Où cet exposé le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet et le plan de financement
- décide de solliciter auprès de la la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour la réhabilitation de la toiture de l'église Saint Sébastien une subvention à hauteur de 50 000,00 €.

5 - Approbation et vote du compte administratif 2024 du budget communal

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget communal 2024 arrêté comme suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION 2024			RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
COMMUNE									
FONCTIONNEMENT	1 241 589,19	1 340 228,72	98 639,53				1 241 589,19	1 340 228,72	98 639,53
RESULTAT REPORTE 2023		68 321,72	68 321,72					68 321,72	68 321,72
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 241 589,19	1 408 550,44	166 961,25				1 241 589,19	1 408 550,44	166 961,25
INVESTISSEMENT	486 437,24	453 514,03	-32 923,21	25 769,60	150 269,00	124 499,40	512 206,84	603 783,03	91 576,19
RESULTAT REPORTE 2023		529 231,03	529 231,03					529 231,03	529 231,03
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	486 437,24	982 745,06	496 307,82	25 769,60	150 269,00	124 499,40	512 206,84	1 133 014,06	620 807,22
TOTAL	1 728 026,43	2 391 295,50	663 269,07	25 769,60	150 269,00	124 499,40	1 753 796,03	2 541 564,50	787 768,47

Le budget général de la commune 2024 présente un excédent de 663 269,07 € en résultats cumulés sans restes à réaliser et un excédent de 787 768,47 € avec les restes à réaliser.

Monsieur Philippe Codol demande des précisions quant à la hausse du poste n°60632 « Fourniture de petit équipement ». Madame Roux explique que le nouveau responsable du service technique a effectué une remise à niveau des stocks du petit matériel affecté à ce service ce qui permettra d'effectuer davantage de travaux en régie.

Suite à l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire, qui ne prend pas part au vote, quitte la salle.

L'assemblée décide à l'unanimité de voter le compte administratif du budget communal 2024.

Après le vote, Monsieur le Maire rejoint les membres du conseil municipal.

6 - Vote du compte de gestion 2024 du budget général

Madame Nathalie Roux, 1ère adjointe, présente le compte de gestion du budget général 2024 arrêté par Monsieur le receveur municipal.

Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2024 du budget général arrêté par Monsieur le Maire.

L'assemblée à l'unanimité décide donc de voter le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal et autorise Monsieur le Maire à le signer.

7 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du budget général

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrice TONARELLI, Maire
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	68 321,72 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté	529 231,03 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024

- Solde d'exécution de l'exercice	- 32 923,21 €
- Solde d'exécution cumulé	496 307,82 €

Restes à réaliser au 31/12/2024

- Dépenses d'investissement	25 769,60 €
- Recettes d'investissement	150 269,00 €
Solde	124 499,40 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2024

- Rappel du solde d'exécution cumulé	496 307,82 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	124 499,40 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	98 639,53 €
- Résultat antérieur	68 321,72 €
Total à affecter	166 961,25 €

Décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2025	
A) EXCEDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0,00
- Sur-affectation complémentaire volontaire	100 000,00
Solde disponible	
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002 Recettes)	66 961,25
B) DEFICIT	
- Déficit à reporter (compte 002 Dépenses)	0,00

8 - Subventions associations 2025

Madame Nathalie Roux, 1ère adjointe, propose à l'assemblée, en accord avec la commission des finances qui s'est déroulée le 2 avril 2025, l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2025 aux associations ayant fourni leur bilan moral et financier quand ils présentent un caractère d'intérêt communal.

- Amicale CCFF/RSCS : 500,00 €
- ASP : 400,00 €
- Croix Rouge de Saint Maximin : 150,00 €
- Défense de la Poste : 120,00 €
- Donneurs de sang : 150,00 €
- Envolée de plumes : 100,00 €
- Fédération des décorés : 50,00 €
- FNACA : 50,00 €
- Forme en CaDanse : 1 000,00 €
- Forme et Santé : 500,00 €
- Il était une fois Rougiers : 500,00 €
- Les Amis de l'Ecole Publique de Rougiers : 700,00 €
- Les Gens Heureux : 700,00 €
- LPO : 50,00 €
- Restos du cœur : 200,00 €
- Souvenir Français : 500,00 €
- Secours Catholique : 150,00 €
- Secours Populaire : 150,00 €
- Sporting Club Rougiérois : 1 300,00 €

Où cet exposé, l'assemblée à l'unanimité décide de fixer le montant des subventions aux associations pour l'année 2025 comme défini ci-dessus.

9 - Subvention au C.C.A.S.

Madame Nathalie Roux, 1ère adjointe, en accord avec la commission des finances réunie le 2 avril 2025, propose à l'assemblée de fixer le montant de la subvention versée au C.C.A.S. pour l'année 2025.

Elle propose la somme de 10 500,00 €.

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le montant de la subvention versée au C.C.A.S. pour l'année 2025 à 10 500,00 €.

10 - Fixation Taux des Taxes Locales 2025

Madame Nathalie Roux, 1ère adjointe, soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet des taux des taxes locales dressé avec le concours de la commission municipale et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions. Elle précise que ces taux sont identiques à ceux appliqués en 2024, à savoir :

- Taxe foncier bâti 30,99,
- Taxe foncier non bâti 63,50
- Taxe d'habitation 10,29

Où cet exposé l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter les 3 taux proposés

11 - Vote du budget primitif 2025 du budget général de la Commune

Madame Nathalie Roux, 1ère adjointe, soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2025 dressé avec le concours de la commission municipale réunie le 2 avril 2025 et appuyé de toutes les pièces propres à justifier ses propositions.

Le projet est présenté, chapitre par chapitre article par article.

A l'issue de cet examen, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête pour 2025 :

- les dépenses de fonctionnement à la somme de 1 339 029,42 €
- les dépenses d'investissement à la somme de 1 510 174,99 €
- les recettes de fonctionnement à la somme de 1 339 029,42 €
- les recettes d'investissement à la somme de 1 510 174,99 €

12 - Convention entre le Souvenir Français, le Conseil Municipal des Enfants de la commune et la Commune de Rougiers

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que le Souvenir Français est une association Loi 1901 qui existe depuis 1887 dont la mission première est de conserver la mémoire de celles et de ceux qui sont morts pour la France au cours de son histoire ou qui l'ont honorée par de belles actions, notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'étranger. Elle participe également avec son drapeau à toutes les cérémonies commémoratives (particulièrement sur les journées du 8 mai, du 14 juillet, du 11 novembre et sur les cérémonies du 1er novembre). Enfin, elle se met au service du monde enseignant afin d'assurer un rôle de transmission auprès des élèves scolarisés (soutien financier aux voyages scolaires mémoriels).

Il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée de conclure un partenariat entre le Souvenir Français, la Commune et le Conseil Municipal des Enfants, ayant pour ambition :

- de mettre en place des initiatives mémorielles
- de fournir à chaque membre du CME un kit associatif
- de réaliser un drapeau mémoriel pour le CME

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et précise qu'il convient de désigner un représentant de la commune. Monsieur le Maire propose de désigner Madame Nathalie Roux.

Où cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Madame Nathalie Roux comme représentant pour la commune
- D'approuver les termes de la convention annexée à la délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Nathalie Roux à signer tous les actes et documents nécessaires aux présentes décisions

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire ajoute que le budget examiné et approuvé ce soir était le dernier de la mandature. Il remercie, à cette occasion, l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur confiance puisque tous les budgets qui se sont succédés depuis 2020 ont été approuvés à l'unanimité.

Il remercie également les membres de la commission des finances pour leur travail ainsi que Johan Roussel, notre secrétaire général, pour son expertise précieuse et Danielle Parlanti, notre comptable, pour sa remarquable implication.

Il rappelle que le 27 avril 2025, dans le cadre de la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation, un hommage sera rendu devant le monument aux morts à 11h. Le même jour se déroulera sur le Cours le 1^{er} anniversaire du Petit Marché.

Madame Roux fait ensuite un point sur le travail engagé par les jeunes membres du Conseil Municipal des enfants. Deux projets ont été impulsés : la peinture d'un banc de l'amitié dans la cour de l'école élémentaire ainsi que la création et la gestion d'une course au trésor lors de la journée des sports qui se déroulera le dimanche 18 Mai à l'Espace de Camp Long.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'ayant été posée, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et la séance est levée à 20h10.

Madame la Secrétaire,
Nathalie ROUX



Monsieur le Maire,
Patrice TONARELLI

